

COMMUNE DE BOURG ST MAURICE LES ARCS

Courrier N° PA 0626/2023

ARRIVE
LE : 3 MAR. 2023

Traitement surba

Pour information (éius)

Pour information (services)

e-chetPa k

BLANC Baptiste
123 Chemin du Ruissellet
Le Plan Deça Hauteville-Gondon
73700 Bourg-Saint-Maurice
0626471271

Monsieur Le Maire
1 Place Marcel Gaimard
73700 Bourg-Saint-Maurice

Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Références : Parcelles AW 640 et P 1812

Hauteville-Gondon, le 26 Février 2023,

Monsieur le Maire,

Propriétaire depuis le 13 Février 2023 d'un terrain situé au Plan Deça Hauteville-Gondon 73700 Bourg Saint Maurice, je vous adresse ma demande de modification de zonage concernant les parcelles AW 640 et P 1812.

En effet, ces parcelles sont à ce jour placées en zone agricole. Porteur d'un projet immobilier, véritable projet de vie, je souhaiterais construire ma résidence principale sur celles-ci. D'où ma présente demande pour transformer leurs statuts en terrain constructible.

Je suis convaincu que les retombées de mon projet justifient amplement ce changement. Natif du village, ces parcelles sont familiales depuis plusieurs générations et m'ont été transmises par mon père dans l'objectif qu'elles me soient utiles et profitables. Je suis attaché à la tradition et souhaiterais en profiter en construisant ma résidence principale, mon projet prévoit de respecter le cadre du village. Ceci est fort de sens puisque salarié au service damage de notre station des Arcs depuis six ans, et salarié d'une entreprise de transport locale l'été, je souhaite apporter reconnaissance à mes générations antérieures pionnières de notre station et actrices de l'économie de notre vallée. En ce sens, j'envisage d'allier la construction d'un patrimoine personnel dans notre village et une vie professionnelle dédiée à l'attractivité de notre commune.

Pour plus de précision, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'extrait de cadastre relatif aux parcelles en question. Je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir toutes précisions nécessaires.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous serais gré de bien vouloir inclure ma demande au registre de concertation pour la révision du PLU.

Je vous prie d'agréer monsieur le Maire mes respectueuses salutations.

BLANC Baptiste

Commune :
BOURG-SAINT-AURICE (054)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 4718 F
Document vérifié et numéroté le 16/01/2023
APTGC Barberaz
Par VIARD-CRETAT Rémi
Technicien-géomètre
Signé

CDIF de Moutiers
47, rue de Gascogne
BP 17
73601 MOUTIERS CEDEX
Téléphone : 04.79.22.85.30
cdif.moutiers@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.

A , le

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/01/2023
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par JAMEN RAMBERT (2)

Réf. : 246RP-2022
Le 15/12/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une reprise (ou rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exerçant, etc.).

